

<b>Type de prestation / Type of service</b>	
REGULATEURS - ROBINETS - DETENDEURS	
<b>INSTRUCTION DES DEMANDES / APPLICATIONS</b>	<b>Euro H.T.</b>
Admission pour un nouveau produit	1035
Admission pour un produit dérivant d'un produit déjà certifié par CERTIGAZ <sup>(1)</sup>	750
Extension avec modification majeure <sup>(2)</sup>	750
Extension avec modification mineure <sup>(3)</sup>	415
Maintien	415
<b>AUTORISATION DE LABORATOIRE CG / CG LABORATORY AUTHORIZATION</b>	
Admission / Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	850
<b>INTERVENTION EN USINE / AUDIT</b>	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(4)</sup>	1500
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(4)</sup>	1900
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	750
Prélèvement (par jour) <sup>(4)</sup>	1000
<b>ESSAIS/ TESTING</b>	
Evaluation des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) <sup>(4)</sup>	1500
Evaluation des essais sur site (par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> jour de la prestation) <sup>(4)</sup>	1240
Rapport d'évaluation des essais	750
Prestations externes des laboratoires indépendants (par jour) <sup>(4)</sup>	Devis labo
<b>DEPLACEMENT / TRAVEL EXPENSES</b>	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et hors pays limitrophes (A/R)	520
Forfait si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	520
<b>GESTION ANNUELLE et DROIT D'USAGE (par année civile)</b> <i>ANNUAL FEE and the RIGHT TO USE THE CG MARKING (calendar year)</i>	
<b>-REGULATEURS, -ROBINETS, -DETENDEURS</b> Par certificat	1400
<b>MAINTIEN</b> Par certificat et tout type de produit	580
<b>AUTORISATION DE LABORATOIRE</b> Par attestation	500

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

- (1) produit dérivant d'un produit certifié par CERTIGAZ dans le cadre d'une autre application gérée par CERTIGAZ
- (2) une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou essai(s)
- (3) correspond à une évolution mineure du produit certifié (changement des raccords, ajout d'élément non fonctionnel, évolution non technique, non remise en cause des performances du produit)
- (4) hors frais de déplacement et de séjour

Nota : en cas d'annulation ou de report d'une visite d'inspection ou d'audit du fait du demandeur/titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés.